



FEU DE VEHICULE

FICHE OPERATIONNELLE
DEPARTEMENTALE

FEU DE VEHICULE

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
CADRE GENERAL	1
CTA-CODIS	1
COS	1
Analyse des risques	1
Conduite à tenir face à un feu naissant	1
Conduite à tenir face à un véhicule totalement embrasé	2
Compte-rendu de sortie de véhicule	3
REFERENCES	3
ABROGES	3
Annexe 1 : ENGAGEMENT DES MOYENS	1

SOMMAIRE

Groupement des Opérations

Visa

Date de précédente mise à jour : 05/07/2017

CDT P. MORVAN

2022/45

Date de mise à jour : 30/06/2022



FEU DE VEHICULE

FICHE OPERATIONNELLE
DEPARTEMENTALE

FEU DE VEHICULE

CADRE GENERAL

Cette fiche opérationnelle définit le traitement d'une demande de secours, l'engagement des moyens et différentes conduites à tenir prescrites pour les intervenants sur un feu de véhicule routier.

CTA-CODIS

TRAITEMENT DE L'APPEL

Pour tout appel concernant un feu de véhicule, l'opérateur cherche à identifier auprès du requérant :

- La notion de victime(s) ;
- Le type de véhicule parmi :
 - La mobilité urbaine électrique : trottinette, gyroroue, vélo, etc.... ;
 - Les motocycles et quads motorisés ;
 - Les véhicules légers (PTAC < 3,5T) ;
 - Les poids lourds (PTAC ≥ 3,5T) ;
 - Les véhicules de transports en commun (+ de 9 personnes) ;
 - Les véhicules de chantier ou agricoles.
- Le type d'énergie motrice (identifier en particulier la présence de GPL, de GNV, d'un moteur électrique, d'hydrogène ou hybride) ;
- Le numéro d'immatriculation du véhicule ;
- La localisation (air libre, parking souterrain, etc...).

ENGAGEMENT

L'engagement minimal des moyens se fait conformément à [l'annexe 1 : engagement des moyens](#).

- S'il est identifié un feu sur un véhicule transportant des matières dangereuses, le CODIS contacte le Conseiller Technique d'astreinte concerné afin de déterminer la conduite à tenir et l'engagement éventuel de moyens complémentaires ;
- S'il est identifié un feu sur un véhicule de transport en commun avec notion d'acte volontaire ou de victime(s), le CTA-CODIS engage en complément un chef de groupe.



Si le véhicule est à l'intérieur d'un bâtiment, l'opérateur engage conformément au code sinistre adéquat à la localisation (feu d'habitation collective, feu de parc de stationnement s/sol espace clos ou semi ouvert, etc...).

La nature exacte du sinistre et du véhicule sera saisie en observation.

INFORMATION

L'opérateur informe les forces de l'ordre en communiquant l'immatriculation si connue. Ceux-ci effectuent une recherche sur le type d'énergie motrice du véhicule.

CTA-CODIS

Groupement des Opérations

Visa

2022/45

Date de précédente mise à jour : 05/07/2017

Date de mise à jour : 30/06/2022

CDT P. MORVAN



FEU DE VEHICULE

FICHE OPERATIONNELLE
DEPARTEMENTALE

FEU DE VEHICULE

COS

 Sans certitude sur la carburation, tout véhicule est considéré comme équipé d'une énergie alternative.

Les véhicules en charge doivent faire l'objet d'une attention particulière.
Avant toute intervention, ce dernier devra être isolé de sa station de charge.

 Si l'engin ne dispose que d'un binôme et que 2 lances sont nécessaires, le COS engagera une seule LDV en attente de renfort. Les actions seront réalisées à distance de jet et uniquement dédiées à la protection des biens à proximité et/ou refroidissement des réservoirs/batteries.

ANALYSE DES RISQUES

Les principaux risques d'un feu de véhicule sont les suivants :

- **Incendie** ;
- **Effets missiles** (éléments pyrotechniques et systèmes de vérins) ;
- **Risques liés au transport** (bouteille de gaz, poste oxy coupeur...).
- ...

Certains feux de batteries (Li+ / LMP ...) génèrent la production de gaz toxiques et corrosifs (HF, HCN, HCL par exemple). A l'air libre, l'impact de ces gaz est limité du fait de leur solubilité dans l'eau. En milieu confiné, une attention particulière devra être portée concernant la sécurité des intervenants et la toxicité des fumées produites par l'incendie. ([Guide relatif à la prévention de la toxicité des fumées](#)).



Une présentation des différents risques, par type d'énergie, est disponible dans le [Référentiel Technique des Interventions d'Urgence Sur Véhicules](#).

Ce référentiel détaille également les différentes actions des conduites à tenir qui suivent.

CONDUITE A TENIR FACE A UN FEU NAISSANT

A ce stade, il n'existe pas encore de risque significatif :

- Procéder à l'extinction au moyen de la lance appropriée en limitant la propagation.

CRSV

2022/45

Groupement des Opérations

Date de précédente mise à jour : 05/07/2017

Date de mise à jour : 30/06/2022

Visa

CDT P. MORVAN

CONDUITE A TENIR FACE A UN VEHICULE TOTALEMENT EMBRASÉ

À l'air libre

- Stationnement si possible côté avant du véhicule en feu ;
- Zone d'exclusion : 50m mini (forces de l'ordre) ;
- Attaquer si possible 3/4 avant ;
- Tenue de feu complète, ARI capelé et minimum de personnel dans la zone d'attaque (si possible protégés par un écran) ;
- Positionner les autres intervenants hors zone d'exclusion ;
- Débit réduit si les actions sont efficaces.

En milieu confiné

- Ne pas stationner d'engin pompe devant l'entrée ;
- Débit de la (ou des) LDV : 500l/min au lieu de 250.

Carburation classique

Energie alternative ou inconnue

Véhicule pouvant contenir des bouteilles de gaz

BUS/PL

1 LDV 250 l/min.
500 l/mn si besoin.

2 LDV 250 l/min.
1 pour refroidir ou noyer le réservoir/batterie(s), 1 pour l'extinction.
500 l/mn si besoin.

Face à un feu torche:

- Actionner la vanne d'arrêt si possible ;
- Ne pas chercher à éteindre ;
- Eviter la propagation le temps de la vidange du contenant ;
- Refroidir le réservoir au moyen d'une lance en jet diffusé ;
- Effectuer une campagne d'explosimétrie au regard du gaz potentiellement non brûlé, conformément aux FOPS « [Gaz de ville](#) » et « [Gaz sous pression en bouteille](#) ».

Des véhicules à carburation classique peuvent transporter des bouteilles de gaz sous pression :

- Véhicules d'artisans ;
- Camping-cars, caravanes ;
- Véhicules de restauration ambulants... ;

Ces dispositifs, équipés ou non de valves de surpression, impliquent un risque de BLEVE.
Les conduites à tenir de la FOPS « [Gaz sous pression en bouteille](#) » s'appliquent.

Adapter la tactique opérationnelle en fonction du positionnement des réservoirs et/ou batteries.

CRSV

Groupement des Opérations

Visa

Date de précédente mise à jour : 05/07/2017

2022/45

Date de mise à jour : 30/06/2022

CDT P. MORVAN



FEU DE VEHICULE

FICHE OPERATIONNELLE
DEPARTEMENTALE

FEU DE VEHICULE

COMPTE-RENDU DE SORTIE DE VEHICULE

Le **type de véhicule** est à renseigner dans les « raisons de sorties ».
La **carburation/motorisation** est à renseigner dans les « précisions ».

Lorsqu'elles sont connues et pour tous les véhicules, la **marque**, le **modèle** et l'**immatriculation** (même partielle) figurent impérativement dans le CRSV.

REFERENCES

- [Note d'information opérationnelle DGSCGC/DSP/SDRCDE/BFTDE/ n° 2012-616 du 29/06/2012 relative aux interventions sur les véhicules électriques et hybrides.](#)
- [Note d'information opérationnelle DGSCGC/DSP/SDRCDE/BFTE/SL n° 2013-704 du 08/08/2013 relative aux interventions sur les installations d'hydrogène et de risques liés.](#)
- [Note opérationnelle NIGOP201400536 sur l'application de la NIO H2 du 03/04/2014.](#)
- [Note de doctrine opérationnelle DGSCGC/DSP/SDRCDE/BFTDE/ n° 2016-204 du 01/06/2016 relative aux Interventions d'Urgence sur les Véhicules - IUV \(incendie, secours routier\).](#)
- [Documentation INRS « véhicules industriels équipés au gaz naturel » - ED 6090 - 2^{ème} édition, Mars 2022.](#)
- [Référentiel technique d'intervention d'urgence sur véhicule - GDR RT IUV du SDIS91.](#)

ABROGES

- NIGOP202103703 du 23 décembre 2021 - engagement d'engins incendie pour feu de véhicules

CRSV

Groupement des Opérations

Visa

2022/45

Date de précédente mise à jour : 05/07/2017
Date de mise à jour : 30/06/2022

CDT P. MORVAN



FEU DE VEHICULE

FICHE OPERATIONNELLE
DEPARTEMENTALE

FEU DE VEHICULE

ANNEXE 1 : ENGAGEMENT DES MOYENS

1 EPU* : minimum 1 Engin Pompe Urbain et 2 binômes.

1 EPU à 4*: minimum 1 Engin Pompe Urbain et 1 binôme.

Paramétrage SGO ARTEMIS					
Missions	Effet à obtenir	Moyens minimum	Codes sinistres	Libellé	Solution type
Feu de : -> véhicules en mobilité urbaine électrique (vélo, trottinette, gyroroue, etc...) -> motocycles (scooters, moto, etc...) toutes énergies.	- Etablir et alimenter 1 LDV pouvant aller jusqu'à 500 l/min à 200m, option solution moussante.	• 1 EPU à 4*	IDA1	Feu 2 roues - mobilité urbaine	1 G_INC4
Feu de véhicule PTAC < 3.5T - carburation essence, gasoil ou biocarburants.	- Etablir et alimenter 1 LDV pouvant aller jusqu'à 500 l/min à 200m, option solution moussante.	• 1 EPU à 4	IDB1	Feu de VL - Essence/gasoil	1 G_INC4
Feu de véhicule PTAC < 3,5T : -> électrique -> à carburation GNV, GPL ou hydrogène. -> hybride (bicarburante ou bi-motorisation)	- Etablir et alimenter 2 LDV pouvant aller jusqu'à 500l/min à 400m, option solution moussante.	• 1 EPU	IDB2	Feu VL - autres énergies	1 FPTL
Feu de véhicule agricole ou de chantier	Etablir et alimenter 2 LDV pouvant aller jusqu'à 500l/min à 400m, option solution moussante.	• 1 EPU	IDJ0	Feu de véhicule agricole ou chantier	1 FPTL

1 EPU* : minimum 1 Engin Pompe Urbain et 2 binômes.

Annexe 1

Groupement des Opérations

Date de précédente mise à jour : 05/07/2017

Visa

2022/45

Date de mise à jour : 30/06/2022

CDT P. MORVAN



FEU DE VEHICULE

FICHE OPERATIONNELLE
DEPARTEMENTALE

FEU DE VEHICULE

1 EPU à 4*: minimum 1 Engin Pompe Urbain et 1 binôme.

Paramétrage SGO ARTEMIS					
Missions	Effet à obtenir	Moyens minimum	Codes sinistres	Libellé	Solution type
Feu de véhicule PTAC ≥ 3,5T	<ul style="list-style-type: none">- Etablir et alimenter 2 LDV pouvant aller jusqu'à 500l/min à 400m, option solution moussante.- Réaliser une attaque massive précoce et courte en mousse à 4000l/min.- Mettre à disposition un volume d'eau de 8000l d'eau.	<ul style="list-style-type: none">• 1 EPU• 1 FMOGP	IDCO	Feu de poids-lourds	1 FPTL 1 FMOGP
Feu de véhicule de transport en commun (+ de 9 places assises)	<ul style="list-style-type: none">- Etablir et alimenter deux LDV pouvant aller jusqu'à 500l/min à 400m, option solution moussante.- Réaliser une attaque massive précoce et courte en mousse à 4000l/min.- Mettre à disposition un volume d'eau de 8000l d'eau.	<ul style="list-style-type: none">• 1 EPU• 1 FMOGP• 1 CG si :<ul style="list-style-type: none">-Victime(s) ;-Acte volontaire.	IDFO	Feu de transport en commun	1 FPTL 1 FMOGP

Annexe 1	Groupement des Opérations Date de précédente mise à jour : 05/07/2017 Date de mise à jour : 30/06/2022	Visa CDT P. MORVAN
2022/45		